

Feuille de route relative à la divulgation de la propriété réelle – CN ITIE Sénégal

Etapes	Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus	Calendrier	Responsable
Etape 1 : Information et mobilisation des parties prenantes	1. Vulgariser la feuille de route et Appréhender les enjeux de la propriété réelle	1. Diffuser la feuille de route sur la propriété réelle auprès de tous les acteurs (administrations, société civile et sociétés privées	Les acteurs nationaux sont informés de l’initiative en cours	Jan – 2017	Commission communication
		2. Partager la documentation disponible sur la propriété réelle et recueillir les préoccupations de chaque collègue	Les acteurs livrent leurs orientations et recommandations sur ce projet de divulgation	Jan – 2017	Commission communication
	2. Mettre en place une task force interne pour le suivi spécifique de la feuille de route	3. Définir les TDR de la task force et les modalités de coordination avec le CN-ITIE	Une task force est mise sur pied	Mars 2017	Groupe ad-hoc en charge de la feuille de route
		4. Identifier des champions (2) au sein du GMP et du secrétariat	Une équipe de coordination est installée	Février 2017	Président GMP
		5. Préparer les TDR de l’étude sur la PR	TDR disponibles et approuvés		Secrétariat
Etape 2 : Diagnostic et identification des obstacles	3. Effectuer le Diagnostic du cadre juridique, institutionnel et organisationnel pour identifier tout obstacle susceptible d’entraver la divulgation de la propriété réelle (PR)	6. Organiser un atelier/ réunion de lancement de l’étude sur la PR	1. Le CN-ITIE harmonise sa vision avec le consultant	Janvier 2017	Consultant/ Secrétariat ITIE
	4. Identifier les liens entre l’exigence de la divulgation de la PR et les	7. Réalisation de l’Etude sur la propriété réelle (les TDR devront prendre en charge l’inventaire des sources législatives et réglementaire disponibles sur la PR ou PL, identification des obstacles	2. document de synthèse sur la PR 3. Les textes législatifs pertinents pour la divulgation de la	Février – mars 2017	

	<p>priorités de réformes du pays</p> <p>5. Evaluer la qualité des données disponibles sur la PR</p>	<p>et les recommandations sur les réformes, la détermination de l'entité gouvernementale la mieux placée pour collecter et mettre à jour les informations relatives à la propriété réelle ...).</p> <p>8. Revue de benchmarking avec les pays voisins permettant de dégager des pistes pour une divulgation de la PR</p>	<p>propriété réelle sont examinés.</p> <p>4. Tous les obstacles juridiques à la divulgation de la PR sont identifiés.</p> <p>5. Des recommandations concernant la qualité des données et l'entité gouvernementale susceptible d'héberger la base de données sont formulées</p>		
<p>Étape 3 : Consultation/ Mobilisation/ Décision</p>	<p>1. Présenter un état des lieux de l'environnement, des opportunités et des contraintes à la divulgation de la PR</p> <p>2. Adopter une définition de la PR et des Personnes Politiquement Exposées (PPE) afin de l'adapter aux réalités du secteur extractif national et à la Norme 2016.</p> <p>3. Etablir le champ d'application des divulgations de la propriété réelle</p> <p>4. Identifier/ sélectionner la structure chargée d'abriter la base de données</p>	<p>1. Atelier de restitution de l'étude sur la PR.</p> <p>2. Réunion du GMP pour l'adoption de la définition de la PR et des (PPE).</p> <p>3. Mise en place d'un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre des recommandations de l'Etude (degré de détail de la divulgation, définition des procédures de collecte et de fiabilisation des données, convenir d'un formulaire de déclaration de la PR reflétant les décisions prises sur le périmètre d'application des divulgations)</p> <p>4. Tenir une Réunion d'orientation avec la structure qui abritera la base de données/ ministère ou</p>	<p>1. Une définition de la PR par le GMP et du seuil pour la divulgation est adoptée.</p> <p>2. Un comité de suivi est mis en place et les différentes recommandations connaissent un début de mise en œuvre.</p> <p>3. Les modalités de collaboration sont</p>	<p>Mars/ Avril 2017</p> <p>mars 2017 -</p> <p>Août 2017</p>	<p>Consultant</p> <p>Task force/ GMP</p> <p>GMP/ Secrétariat ITIE</p> <p>Comité de suivi</p>

	<p>5. Faire adopter les recommandations relatives au renforcement du cadre législatif pour la divulgation de la PR</p> <p>6. Approbation du programme de Renforcement des capacités et de sensibilisation des parties prenantes</p>	<p>agence de tutelle Proposer un projet de texte législatif pour favoriser la divulgation d'informations sur la propriété réelle</p> <p>5. Consultation avec les PTF clés (e.g. Banque Mondiale) qui pourraient appuyer ce processus.</p>	<p>définies</p> <p>4. Loi (ou textes) sur la PR publiée</p> <p>Engagement de financement obtenu</p>	<p>Décembre 2018</p> <p>Novembre 2018</p>	<p>CN-ITIE / Ministère de tutelle de l'entité</p> <p>Secrétariat ITIE</p>
<p>Etape 4 : Formation/ Réalisation/ Production</p>	<p>1. Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités</p> <p>2. Instaurer le mécanisme de collecte et de publication des données relatives à la PR.</p> <p>3. Mise en place base de données</p> <p>4. Modalités de publication et de mise à jour</p>	<p>1. Mise en place et formation du personnel de la structure devant accueillir la base de données sur la PR.</p> <p>2. Tenir un séminaire de mise à niveau de toutes les parties prenantes sur la propriété réelle</p> <p>3. Collecte des informations pertinentes sur la PR</p> <p>4. Acquisition des équipements nécessaires</p> <p>5. Création de bases de données et formation du personnel technique</p> <p>6. Mise à jour périodique de la base de données sur la PR.</p> <p>7. Définition des modalités d'accès</p>	<p>8. Personnel intervenant sur la base de données identifié et formé</p> <p>9. Séminaire tenu et conclusions partagées</p> <p>10. Informations pertinentes sur la PR collectées et centralisées.</p> <p>11. Un formulaire de déclaration sur la PR est adopté</p> <p>12. Bases de données créées et fonctionnelles.</p> <p>13. Mise à jour ponctuelle et régulière effectuée.</p> <p>14. Un extrait de la Base de données est publié au 1^{er} trimestre de 2020</p>	<p>Janv-juin 2019</p> <p>Avril 2019</p> <p>avril – juillet 2019</p> <p>avril – juillet 2019</p> <p>Janv – mars 2019</p> <p>Avril - Juillet 2019</p> <p>Janv 2020</p>	<p>Secrétariat ITIE/ Structure dédiée</p> <p>Consultant/Secrétariat ITIE/ Structure dédiée</p> <p>Structure dédiée</p> <p>Structure dédiée</p> <p>Structure dédiée</p> <p>CN-ITIE/Structure dédiée</p> <p>Structure dédiée</p>